



CÉRAMIQUE | CP 113 | SEPTEMBRE 2026

CONTENU

- 1 Salaires minima à partir du 1^{er} septembre 2026

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez
l'app ACV-CSC



1. SALAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

L'indice pivot a été dépassé dans le secteur. Cela signifie que les salaires augmenteront de 2%.

Vous trouverez ci-après les nouveaux salaires horaires minima qui seront d'application à partir du 1^{er} septembre 2026 (semaine de 38 heures) :

A. FABRICATION ET DIFFÉRENTS SERVICES

CATÉGORIE	SALAIRE HORAIRE FAÏENCE ET CÉRAMIQUE & PRODUITS RÉFRACTAIRES	AUGMENTATION
Catégorie 1	14,5370 €	+ 0,2850 €
Catégorie 2	14,6746 €	+ 0,2877 €
Catégorie 3	14,9040 €	+ 0,2922 €
Catégorie 4	15,9108 €	+ 0,3120 €
Catégorie 5	16,3173 €	+ 0,3199 €
En cas d'embauche dans le secteur produits réfractaires : catégorie 1 - 0,0992 € (max. 3 mois)	14,4378 €	+ 0,2850 €

B. ENTRETIEN

CATÉGORIE	SALAIRE HORAIRE FAÏENCE ET CÉRAMIQUE & PRODUITS RÉFRACTAIRES	AUGMENTATION
Catégorie 1	16,4270 €	+ 0,3221 €
Catégorie 2	17,3018 €	+ 0,3393 €
Catégorie 3	18,1770 €	+ 0,3564 €
En cas d'embauche dans le secteur produits réfractaires : catégorie 1 en cas de "fabrication et différents services" - 0,0992 € (max. 3 mois)	14,4378 €	+ 0,2850 €

C. PRIMES D'ÉQUIPE

- Matin : 5 %
- Après-midi : 6 %
- Nuit : 16 %

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ACV-CSC ET RESTEZ INFORMÉ·E !



- 1 Restez au courant des dernières nouvelles sectorielles
- 2 Calculez votre salaire net, vos jours de congé et votre préavis
- 3 Consultez vos avantages en tant qu'affilié·e
- 4 Trouvez le bureau CSC le plus proche de chez vous

SCANNEZ ET
DÉCOUVREZ



www.lacsc.be/cscbie



Available on the
App Store



Get it on
Google play

